

Inscription 2009 / 3 ¹

A RENVOYER PAR FAX : 071 70 04 28 ou
MAIL : info@esimap.be ou COURRIER :
ESIMAP - Avenue Général Michel 1 E – 6000 Charleroi

Mme/Melle/M. (NOM) :
Prénom :
Fonction :
Administration/entreprise :
Service :
Adresse professionnelle :

N° de TVA :
Tél. : Fax :
E-mail :
Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON
Organisme : ²
Année : ² Expérience en marchés publics depuis :

I. Formation de base – Namur – Lenoardo Hotel Namur Wepion – 29 septembre – 06, 13, 27 octobre – 10, 17, 24 novembre – 1^{er} décembre
S'inscrit au **Module Base 1** (29/09 et 06/10/2009) 580 EUR ⁴

S'inscrit au(x) Module(s) suivant(s), de chacun une journée :
|_2_| | _3_| | _4_| | _5_| | _6_| | _7_| ³

S'inscrit à la totalité du cycle (8 journées) 1440 EUR ⁴

II. JS - Partenariat Extension U.M.H. – Mons, Université de Mons

S'inscrit à : Cycle complet (2 j.) – 03 et 10/12/09 550 EUR ⁴

UMH 1 seul (1 j.) – Je 03/12/09 300 EUR ⁴

UMH 2 seul (1 j.) – Je 10/12/09 300 EUR ⁴

III. Journée d'actualisation – Bruxelles, Novotel Tour Noire

Se pré-inscrit à : Actu 2009 (1 j.) – 15/12/09 330 EUR ⁴

- En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de EUR⁵ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription ou de la facture officielle, au compte d'ESIMAP n° **001-2646273-92** (Notre n° TVA BE 0 454.068.480)
- Commande l'ouvrage d'ESIMAP « Les marchés publics ... » à EUR (180 ou 195 EUR si inscrit à 1 journée du trimestre en cours) → pour l'ouvrage, bon de commande avec facturation séparée. ⁶
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
- Désire recevoir une attestation de participation.

Date : Signature ⁷ :

Cachet / accord :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme.
3. Entourer le ou les numéro(s) de(s) module(s) choisi(s).
4. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante.
5. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre).
6. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente.
7. L'inscription n'est valable que si elle a été autorisée par l'autorité compétente (apposition du cachet).

Modalités communes à toutes les formations

Nombre de participants

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est sauf dérogation, limité à un maximum par journée de formation : Il est de 40 à 50 personnes pour les journées spéciales théoriques, mais à moins de 40 participants pour le cycle de Base

Horaire

Toutes les journées de formation ont lieu de 9h précises à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h avec repas inclus). Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil est organisé à partir de 8h45.

Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP au plus tard le vendredi qui précède le jour de la formation. Au-delà des dates limites d'inscription, des inscriptions tardives pourront encore être acceptées pour autant que, sauf dérogation, le nombre maximum de participants ne soit pas atteint.

Remplacements

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Absences / annulations :

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.** Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation. Toutefois, en cas de désistement **après** confirmation de l'inscription, mais AVANT d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **65 EUR** pour frais administratifs d'annulation. Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de **65 EUR**.

Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci. Ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt.

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes. A défaut, la date initialement prévue pour la formation pourra être modifiée.

CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISEES PAR ESIMAP

dernier trimestre 2009

Modules	Nombre de jours	Jours	Dates	Droits d'inscription	Thème	Lieux	
Ia. FORMATION DE BASE – PRINCIPES & APPROCHE GENERALE							
Base 1 (obligatoire)	2 j.	Ma Ma	29 /09 06 /10	580 EUR	I	NAMUR (Wépion) <i>Nombre de places limité</i>	
Ib. FORMATION DE BASE – THEMES PARTICULIERS							
Base 2	1 j.	Ma	13 /10	330 EUR	II		
Base 3	1 j.	Ma	27 /10	330 EUR	III		
Base 4	1 j.	Ma	10 /11	330 EUR	IV		
Base 5	1 j.	Ma	17 /11	330 EUR	V		
Base 6	1 j.	Ma	24 /11	330 EUR	VI		
Base 7	1 j.	Ma	01 /12	330 EUR	VII		
II. JOURNEES SPECIALES – Partenariat Extension UMH							
UMH 1	1 j.	Je	03 /12	1 j. 300 EUR	VIII	MONS	
UMH 2	1 j.	Je	10 /12	2 j. 550 EUR	IX		
III. JOURNEE D'ACTUALISATION							
Actu 2009	1 j.	Ma	15 /12	+/- 330 EUR	X	BRUXELLES	

Thèmes abordés :

Formation de base :

I. Approche générale – II. Publicité – III. Sélection – IV. Les documents du marché – V. Offres – Choix de l'adjudicataire – VI. Exécution des marchés – Approche générale - services – VII. Exécution des marchés – Marchés de travaux et exercices pratiques.

Journées spéciales – Partenariat Extension UMH :

VIII. La comparaison des offres en procédures multicritères et la problématique de la pondération des critères – IX. Pratique de la prise de décision multicritère : Notions de bas et approche MACBETH

Actualisation : X. Etat d'avancement des arrêtés royaux au 15/12

TARIFS DEGRESSIFS POUR LE CYCLE DE FORMATION DE BASE 2009		
2 jours de base	Avec Base 2 à 6	Prix
Base 1	0	580 EUR
Base 1	+ 1 au choix	805 EUR
Base 1	+ 2 au choix	950 EUR
Base 1	+ 3 au choix	1080 EUR
Base 1	+ 4 au choix	1195 EUR
Base 1	+ 5 au choix	1310 EUR
Base 1	+ tous les 6	1440 EUR
Sans la Base 1	Base 2 à 6	Prix
	1 au choix	330 EUR
	2 au choix	620 EUR
	3 au choix	840 EUR
	4 au choix	995 EUR
	5 au choix	1130 EUR
	Tous les 6	1260 EUR